

FINANCES

Délibération n°30 : FIN - Budget supplémentaire 2026/ Approbation du budget supplémentaire Zae Oucques-la-Nouvelle 2026 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

CONSIDÉRANT l'affectation du résultat 2025 ;

CONSIDÉRANT la présentation des budgets par chapitre ;

Le Président expose :

Le budget supplémentaire du budget Zae Oucques route de Vendôme de l'exercice 2026 a vocation à intégrer les résultats 2025 et également à ajuster les crédits afin de prendre en compte des dépenses non prévues ou insuffisamment évaluées lors des précédentes étapes budgétaires.

Cet ajustement se traduit par des virements de crédits entre chapitres.

Les corrections apportées aux inscriptions initiales portent sur les opérations suivantes :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
002		Résultat de fonctionnement reporté	38 315,48	70	7015	Vente de terrains	89 000,00
011	611	Prestation de services	684,52				
042	7133	Transfert entre sections	50 000,00				
TOTAL			89 000,00	TOTAL			89 000,00

Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
Chapitre	Article	Article/Objet	Montant	Chapitre	Article	Article/Objet	Montant
001		Résultat d'investissement reporté	49 942,07	040	3351	Transfert entre sections	50 000,00
21	2188	Autres immobilisations corporelles	57,93				
TOTAL			50 000,00	TOTAL			50 000,00

(Les montants inscrits dans le tableau ci-dessus sont en euros)

Il est proposé au Conseil communautaire :

ARTICLE 1 : D'ADOPTER le budget supplémentaire du budget « Zae Oucques route de Vendôme » de l'exercice 2026 intégrant les résultats de l'exercice 2025 et les corrections budgétaires telles que présentées ci-dessus ;

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.